

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	2

Date de la convocation
4 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
20/02/2020

et publication le
20/02/2020

L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

Rostrenen – PA La Garenne – Autorisation de signature d'une convention de servitude au profit de la société CM2A

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la société CM2A, gérée par M. Gilles CONAN, a acquis les bureaux relais de la Communauté de Communes qu'elle occupait sur le PA La Garenne de Rostrenen, cadastrés section YE numéros 45 et 46, par acte du 26 juin 2018. Dans le cadre de son développement et profitant d'une opportunité immobilière, la société CM2A a par la suite acquis les locaux occupés jusqu'à lors par la société Carhaix Poids Lourds, également situés sur le PA La Garenne, et cadastrés section YE numéros 53, 54, 59, 60, 63 et 132.

Le Président informe le Conseil Communautaire que la société CM2A poursuit son développement, notamment à l'international, et porte un projet d'aménagement de bureaux dans les locaux acquis dernièrement.

En parallèle, la société a bénéficié du programme Breizh Fab, porté par la Région Bretagne, qui permet de faire intervenir en entreprise des consultants sur une thématique particulière. Dans ce cadre, la société CM2A a souhaité réaliser un audit de son système d'information avec la volonté de mettre en place un ERP (ou PGI, Progiciel de Gestion Intégrée) permettant de gérer et suivre au quotidien l'ensemble des informations et des services opérationnels de l'entreprise.

Au regard de la problématique qu'engendre le fonctionnement d'une société implantée au sein de deux bâtiments non contigus, cet audit a mis en évidence la nécessité pour la société CM2A de réaliser un câblage entre ces deux sites.

M. Gilles CONAN, après avoir constaté l'impossibilité de réaliser cette connexion via le réseau fibre public, a sollicité la CCKB par courrier en date du 29 janvier 2020 demandant l'autorisation de connecter ses deux sites via un réseau fibre dédié.

Ce réseau, au départ du premier site de la société CM2A (parcelles cadastrées section YE numéros 45 et 46), traverserait la rue Hent Brug (cadastrée même section numéro 162), propriété de la CCKB, jusqu'à la parcelle (cadastrée même section numéro 55) propriété de la SCI AR GWAREMM (Transports ABC). Par la suite, elle longera la rue depuis cette dernière parcelle pour rejoindre le second site de la société CM2A (cadastré même section numéros 53, 54, 59, 60, 63 et 132).

Pour ce faire, M. Gilles CONAN a déjà obtenu l'autorisation de passage de ce réseau fibre sur la parcelle propriété de la SCI AR GWAREMM.

Considérant que cet investissement est la condition nécessaire et indispensable au développement de la société CM2A sur le territoire de la CCKB, le Président propose de répondre favorablement à cette demande et, à cette occasion, sollicite du Conseil Communautaire l'autorisation de signer une convention de servitude avec ladite société.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise le Président à signer une convention de servitude au profit de la société CM2A pour la réalisation d'une ligne fibre dédiée et à accomplir les formalités afférentes.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

